

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

**OBJET : VOTE
DU COMPTE
ADMINISTRATIF
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 21 MARS 2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 21 MARS 2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **07 AVR. 2025**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-89
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Préscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra
KUFEL, IMEDJADJ Nadia, SERRES Béranger.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Préscillia GRANIER,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES donne pouvoir à Hélène
GIRAL,
Marie-Claude BOURREL donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Bruno PERLES,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Giovanni ZAMAI,
Christian WINTERHALTER donne pouvoir à Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-93 approuvant le budget primitif 2024
et les décisions modificatives s'y rapportant,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année
N+1 sur l'exécution de la comptabilité administratives tenue par Monsieur le Maire,

Constatant que le Maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article
L. 2121-14 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le **07 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250327-DB202589-DE

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une similarité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Après avis de la Commission des finances du 25 mars 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le compte administratif 2024, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	15 517 037.23 €
Recettes réalisées	18 867 367.93 €
Excédent de clôture	3 350 330.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	6 925 472.05 €
Recettes réalisées	8 145 870.14 €
Excédent de clôture	1 220 398.09 €

Soit un excédent global pour l'exercice 4 570 728.79 € (**résultat de clôture**)

CONSTATE les résultats du budget VILLE :

	RESULTAT A LA CLOTURE N-1	PART. AFFECTE INVESTISSEMENT N	RESULTAT DE L'EXERCICE N	RESULTAT DE CLOTURE VILLE DE L'EXERCICE N
Invest.	-4 331 993.52	0.00	1 220 398.09	-3 111 595.43
Fonct.	8 330 448.33	4 331 993.52	3 350 330.70	7 348 785.51
TOTAL	3 998 454.81	4 331 993.52	4 570 728.79	4 237 190.08

Reste à réaliser 2024
Dépense - 196 306.88
Recette + 213 522.51
RESULTAT 4 254 405.71

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur Philippe GREFFIER, 1^{ER} Adjoint, présente ce projet de délibération durant la sortie de Monsieur le Maire de la salle du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
07 AVR. 2025
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le
07 AVR. 2025
Par publication le :
07 AVR. 2025
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 27 mars 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

